

**REGISTRE DU COMPTE RENDU**  
**DU SYNDICAT MIXTE BERNOUIL-CARISEY-DYE-JAULGES-**  
**VILLIERS-VINEUX**

**SEANCE DU 29 MAI 2026**

Compte-rendu affiché le 01 JUIN 2026

Madame la Présidente ouvre la séance à 18H00

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-neuf mai à dix-huit heures, les Membres du Syndicat Mixte Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers-Vineux, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Villiers-Vineux en séance publique sous la présidence de la Présidente, Mme Valérie LHOTE

Etaient Présents : Mme Valérie LHOTE et Mme Christiane BLANCHARD (Déléguées de Carisey), M Kamel FERRAG (Délégué de Villiers-Vineux) et Mme Cécile DEBREUVE (Déléguée suppléante de Villiers-Vineux), Mme Anne-Laure SAUTREAU et Mme Virginie PROVOST, (Déléguées de Dyé), Mr Serge GAILLOT et Mr Romaric COTTENOT (Délégués de Jaulges), Mr Gilles FORGEOT et Mme Danielle GALLY (Délégués de Bernouil).

Absent excusé : Mme Aurore QUERET ayant donné procuration à Cécile DEBREUVE

Absents: Néant

Secrétaire : Mr Kamel FERRAG

**ELECTION PRESIDENT ET VICES-PRESIDENTS**  
**N° 001-29052026**

Conformément à l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Serge GAILLOT, doyen d'âge, qui a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré dix délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

**I - Installation du conseil communautaire**

Monsieur Serge GAILLOT a déclaré le Syndicat Mixte de Bernouil,-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers-Vineux installé.

**II - Désignation du secrétaire de séance**

Mr Kamel FERRAG a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Syndicat Mixte

### III - Election du président

#### - Présidence de l'assemblée

Monsieur Serge GAILLOT a invité les membres du SYNDICAT MIXTE à procéder à l'élection du président. Il est rappelé qu'en application des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 5211-10 du CGCT, et par le jeu du renvoi opéré par l'article L. 5211-2 du même Code, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du SYNDICAT MIXTE. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Serge GAILLOT a fait appel de candidature pour le poste de président.  
Madame Valérie LHOTE propose sa candidature pour occuper cette fonction.

#### - Constitution du bureau

Les membres du SYNDICAT MIXTE ont désigné deux assesseurs :

- Monsieur Gilles FORGEOT
- Madame Cécile DEBREUVE

#### - Déroulement de chaque tour de scrutin

#### - Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- e. Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats : Madame Valérie LHOTE

Nombre de suffrages obtenus :

en chiffres : 10

en toutes lettres : dix

#### - Proclamation de l'élection du président

Madame Valérie LHOTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

### IV - Election des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Valérie LHOTE. Éluée Présidente, les membres du SYNDICAT MIXTE ont été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Conformément aux statuts, il convient d'élire quatre vice-Présidents

#### - Élection du premier vice-président

Madame Valérie LHOTE a fait appel de candidature pour le poste de premier vice-président.

Monsieur Serge GAILLOT propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 10
- e. Majorité absolue : 6

Nom et prénom des candidats : Monsieur Serge GAILLOT

Nombre de suffrages obtenus

en chiffres : 10

en toutes lettres : Dix

Monsieur Serge GAILLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

#### - Élection du deuxième vice-président

Madame Valérie LHOTE a fait appel de candidature pour le poste de deuxième vice-président.

Monsieur Kamel FERRAG propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9
- e. Majorité absolue : 5

Nom et prénom des candidats : Monsieur Kamel FERRAG

Nombre de suffrages obtenus

en chiffres : 9

en toutes lettres : Neuf

Monsieur Kamel FERRAG ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

#### - Élection du troisième vice-président

Madame Valérie LHOTE a fait appel de candidature pour le poste de troisième vice-président.

Monsieur Gilles FORGEOT propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9
- e. Majorité absolue : 5

Nom et prénom des candidats : Monsieur Gilles FORGEOT

Nombre de suffrages obtenus

en chiffres : 9

en toutes lettres : Neuf

Monsieur Gilles FORGEOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

### - Élection quatrième vice-président

Madame Valérie LHOTE a fait appel de candidature pour le poste de premier vice-président.

Madame Anne-Laure SAUTREAU propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 1
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9
- e. Majorité absolue : 5

Nom et prénom des candidats : Madame Anne-Laure SAUTREAU

Nombre de suffrages obtenus

en chiffres : 9

en toutes lettres : Neuf

Madame Anne-Laure SAUTREAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

### V - Election du secrétaire

Madame Valérie LHOTE a fait appel de candidature pour le poste de secrétaire

Madame Virginie PROVOST propose sa candidature pour occuper cette fonction.

Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 10
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 1

- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 9  
e. Majorité absolue : 5

Nom et prénom des candidats : Madame Virginie PROVOST  
Nombre de suffrages obtenus  
en chiffres : 9  
en toutes lettres : Neuf

Madame Virginie PROVOST ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée secrétaire et a été immédiatement installée.

### INDEMNITES DE LA PRESIDENTE N° 002-29052026

Madame la Présidente informe les Membres du Syndicat Mixte que suite à l'élection, il convient de déterminer le taux de l'indemnité de la Présidente.

Elle précise que ce taux peut aller jusqu'à 12.20 % de l'indice maximal pour une population totale comprise entre 1000 et 3499 habitants.

**Les Membres du Syndicat Mixte, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDENT que l'indemnité de la Présidente sera calculée au taux de 12.20% de l'indice maximum à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026**

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

#### **Historique du Syndicat Mixte Bernouil, Dyé, Carisey, Jaulges et Villiers-Vineux :**

Le regroupement scolaire intercommunal trouve son origine à la rentrée de septembre 1974 avec la mise en place d'un regroupement pédagogique entre les communes de Jaulges et Villiers-Vineux. Cette organisation s'accompagne de la création d'une classe enfantine afin de maintenir une offre scolaire adaptée aux effectifs des enfants d'âge préscolaire des deux communes. Cette décision est entérinée par une délibération du Conseil municipal de Jaulges en date du 1er mars 1974.

En septembre 1979, le regroupement est élargi à la commune de Carisey, conformément aux délibérations adoptées par les conseils municipaux de Jaulges et de Villiers-Vineux respectivement les 28 mai et 5 juin 1979.

Face aux nouvelles contraintes d'organisation du transport scolaire, les communes de Villiers-Vineux, Jaulges et Carisey créent, en septembre 1982, un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS). Cette structure permet d'assurer la gestion commune des services liés au regroupement scolaire.

Au fil des années, les compétences du syndicat se développent afin de répondre aux besoins des familles et des élèves. Ainsi, la cantine scolaire ouvre ses portes en janvier 2000. En septembre 2001, un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) est créé, renforçant l'offre d'accueil périscolaire sur le territoire. L'acquisition d'un nouveau véhicule de transport scolaire intervient en septembre 2002.

En septembre 2007, suite à la fermeture de l'école de ROFFEY, les communes de Bernouil et de Dyé rejoignent le SIVOS, portant à cinq le nombre de communes membres. Cette adhésion est validée par les délibérations du comité syndical et des conseils municipaux concernés.

Le 1er septembre 2016, les communes de Bernouil et de Dyé transfèrent leur compétence scolaire à la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, marquant une évolution importante dans l'organisation territoriale des services éducatifs.

Enfin, par arrêté préfectoral du 30 novembre 2021, applicable au 1er janvier 2022, le SIVOS de Bernouil, Dyé, Carisey, Jaulges et Villiers-Vineux est transformé en **Syndicat Mixte**, prenant sa dénomination actuelle de **Syndicat Mixte Bernouil, Dyé, Carisey, Jaulges et Villiers-Vineux**.

Depuis sa création, cette structure intercommunale œuvre au maintien et au développement d'un service public de proximité en faveur des enfants et des familles du territoire, en assurant la gestion des équipements, des services scolaires et périscolaires ainsi que des moyens nécessaires à leur fonctionnement

### **Évolution des modalités de financement du Syndicat**

À l'origine, la participation financière des communes membres était calculée en intégrant l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement des écoles. Étaient notamment pris en compte les frais de consommation (eau, électricité, chauffage), l'entretien des bâtiments, les prestations de ménage, les assurances, la fiscalité locale ainsi que les diverses charges de fonctionnement supportées par les communes accueillant les équipements scolaires.

Dans un souci de simplification et d'équité, cette méthode de calcul a été révisée en 2015. À compter de cette date, les communes disposant d'équipements scolaires ou périscolaires ont conservé à leur charge les dépenses de structure afférentes à ces installations. En contrepartie, une participation forfaitaire annuelle a été instaurée afin de contribuer à la prise en charge de ces coûts.

Les montants alors retenus étaient les suivants :

- 5 200 € au bénéfice de la commune de Carisey pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) ;
- 3 800 € au bénéfice de la commune de Jaulges pour l'école maternelle ;
- 500 € au bénéfice de la commune de Villiers-Vineux au titre des frais administratifs et de gestion du syndicat.

Parallèlement, la participation des communes au budget du Syndicat était répartie en fonction du nombre d'enfants scolarisés, constaté au 1er janvier de l'année en cours.

Au fil des années, l'évolution démographique et la baisse des effectifs scolaires ont modifié l'équilibre initial du dispositif. Cette situation a particulièrement concerné les communes de Dyé et de Bernouil, qui ne supportaient pas de charges de structure comparables à celles des communes accueillant les équipements scolaires et périscolaires.

À l'issue de plusieurs réunions de concertation entre les maires des cinq communes membres, une nouvelle évolution du mode de financement a été décidée. Depuis 2024, une part fixe annuelle est appliquée à chaque commune membre afin de mieux prendre en compte les charges supportées par les collectivités accueillant les équipements du Syndicat et de garantir une répartition plus équilibrée des contributions.

Cette part fixe est actuellement fixée à 5 000 € par commune et par an, le reste est toujours réparti en fonction du nombre d'enfants scolarisés, constaté au 1er janvier de l'année en cours

### **Personnel du Syndicat :**

Le Syndicat emploie actuellement :

- une directrice du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) ;
- deux animatrices chargées de l'encadrement des enfants au sein du centre de loisirs et de la cantine ;
- une ATSEM affectée à l'école maternelle de Jaulges, assurant également des missions de surveillance dans les transports scolaires et au restaurant scolaire ;
- une secrétaire générale en charge de la gestion administrative et financière du Syndicat.

Par ailleurs, un poste d'agent d'animation demeure inscrit à l'effectif du Syndicat. L'agent occupant ce poste est placé en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2019, cette position étant renouvelée annuellement conformément à la réglementation en vigueur.

- Par ailleurs, le Syndicat continue de supporter les conséquences financières d'un licenciement prononcé pour inaptitude physique définitive aux fonctions. Conformément à la réglementation applicable en matière d'assurance chômage des agents publics, le Syndicat assure le versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) à l'ancien agent concerné. Cette charge financière est prévue pour une durée maximale de deux ans, sous réserve du maintien des droits de l'intéressé.

### **Ecole :**

Le Prochain Conseil d'école est prévu le 12 juin à 18H à Jaulges

### **Visite :**

Afin de permettre aux nouveaux élus de mieux appréhender l'organisation, les missions et le fonctionnement du Syndicat, il est proposé d'organiser une visite des différentes structures relevant de sa compétence.

Cette visite comprendra notamment la découverte des établissements scolaires, du Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) ainsi qu'une présentation des personnels qui assurent au quotidien le fonctionnement des services scolaires et périscolaires.

Cette démarche a pour objectif de favoriser une meilleure connaissance des équipements, des activités et des enjeux du Syndicat, afin de faciliter l'exercice des responsabilités des élus au sein de l'instance syndicale.

La séance est levée à 19H30

Récapitulatif des numéros d'ordres des délibérations prises :

- N°001-29052026 : Election Président et vices Présidents
- N°002-29052026 : Indemnité de la Présidente

Valérie LHOTE Présidente

Christiane BLANCHARD (Déléguée de Carisey)	Romaric COTTENOT (Délégué de Jaulges)	Kamel FERRAG (Délégué de Villiers- Vieux))

Gilles FORGEOT (Délégué de Bernouil)	Serge GAILLOT (Délégué de Jaulges)	Danielle GALLY (Déléguée de Bernouil)

Virginie PROVOST (Déléguée de Dyé)	Aurore QUERET (Déléguée de Villiers-Vieux)	Anne-Laure SAUTREAU (Déléguée de Dyé)